



Bordeaux, le 9 décembre 2016,

Monsieur le directeur académique,

Nous étudions ce jour les promotions de nos collègues, lesquelles sont encore déterminées cette année par un barème que nous avons longuement dénoncé. Le SE-UNSA s'est toujours opposé au principe de promotions différenciées et s'est battu pour obtenir un avancement accéléré et déconnecté de la notation. Cela va évoluer dès la rentrée 2017 car nous le savons, les négociations Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR) ont abouti à la révision des modalités d'avancement, et à une évolution plus juste de ces dernières.

Le SE-UNSA souhaiterait des précisions sur un autre versant des discussions PPCR : l'évaluation. Puisque la suppression de l'évaluation chiffrée attribuée à des moments aléatoires durant notre carrière est actée, que deviennent les inspections prévues d'ici juin (notamment pour les T2) sachant que ces modalités seront caduques ensuite ? Avez-vous engagé une réflexion sur l'entretien de carrière et la gestion des « accélérations » pour les enseignants aux 6ème, 8ème et 9ème échelons ?

En cette année de transition avec le système actuel, le SE-UNSA sera attentif aux consignes qui seront données aux inspecteurs, afin de réactualiser les notes de collègues n'ayant pas été inspectés depuis longtemps car c'est à partir des actuelles notes que s'établiront les premières accélérations, dans l'attente de la « bascule » complète sur le nouveau processus, dès la rentrée 2017. A ce titre, les personnels qui seront éligibles à ces accélérations en 2017/2018 devront être inspectés s'ils n'ont pas eu une inspection récente, de façon à avoir une note actualisée pour la campagne 2017/2018. Le SE-UNSA constate que sur cette campagne de promotions, plus de 37% des PE promouvables à l'échelon 7 ou 9 ont des correctifs de note. Le SE-UNSA insiste sur l'importance d'un cadrage départemental, dans le calendrier et dans les modalités.

Les premiers rendez-vous de carrière devront se tenir en octobre 2017 pour la campagne suivante, l'appréciation qui en émergera aura une importance déterminante, ils doivent donc être aménagés dans les meilleures conditions pour nos collègues. Pour le SE-UNSA, il est nécessaire que le déroulement des entretiens soit explicité à nos collègues en fin d'année scolaire, et que les personnels concernés par une possibilité d'accélération de passage à la Hors-classe soient repérés, de manière à ce qu'ils puissent bénéficier de cette opportunité.

De plus, les inspections vont prendre une autre forme et devront être, pour tous, des moments d'échanges constructifs tant sur le plan pédagogique que sur la carrière des enseignants des écoles. Les chantiers ont progressé, certes, mais le besoin de reconnaissance est encore prégnant.

L'annonce des journées de formation ministérielle avait été accueillie favorablement par le SE-UNSA. Malheureusement de nombreux collègues sont déçus, les contenus n'étant pas toujours à la hauteur des besoins, à titre d'exemple, une formation spécifique sur l'enseignement de l'oral en cycle 3 présente aux collègues PE et PLC des séances filmées de lecture d'album en grande section de maternelle, non réutilisables pédagogiquement. Un autre exemple de formation sur la différenciation présente une vidéo de séance d'enseignement d'EPS sur une classe élémentaire triple niveau, or les attentes des enseignants de cycle 3 concernent la différenciation individuelle pour des élèves en difficulté. Ces temps sont pourtant importants pour les enseignants. Les objectifs de formation doivent

être clairement définis et les formateurs doivent avoir le temps de s'en approprier les supports.

En septembre, le SE-UNSA a précisé au niveau national ses positions sur le temps d'enseignement, en évoquant notamment les APC, qui font partie intégrante de notre temps de service. Le Ministère s'est prononcé sans ambiguïté à ce sujet : il s'agit bien d'heures de service, dont l'organisation est détaillée dans les textes.

Pour autant, les 108 heures ne doivent pas être extensibles. Le SE-Unsa propose depuis longtemps un abaissement du temps d'enseignement. Nous pourrions mieux prendre en compte le travail de concertations et d'échanges des enseignants du 1er degré. Le SE-UNSA souhaite aujourd'hui alerter l'ensemble des IEN présents sur la fatigue des collègues de leur circonscription et sur leur besoin de reconnaissance. Pour le SE-UNSA l'intérêt des personnels et l'intérêt des élèves ne doivent pas s'opposer mais se concilier. C'est tout le sens de notre engagement et de l'action du SE-UNSA. La refondation de l'École ne peut être effective sans donner plus de temps aux équipes.

Pour concilier vie personnelle et vie professionnelle, certains enseignants souhaitent demander un temps partiel. La circulaire sur ce sujet est parue, et suite à l'audience que vous avez accordée au SE-UNSA, les critères d'octroi sont quasiment identiques à ceux de l'année passée. Cependant, le SE-UNSA ne peut pas se satisfaire qu'une partie des collègues soient écartés a priori de la possibilité d'obtenir un temps partiel. Nous le répétons ici, la majorité des enseignants ne sollicite pas un temps partiel par simple confort. Parce qu'elle engendre un sacrifice financier certain, de nombreux enseignants en font la demande pour la simple et bonne raison qu'ils n'envisagent pas d'exercer leur métier dans de bonnes conditions physiques et morales à temps plein, soit à cause d'une vie de famille trop contraignante (car une rémunération d'enseignant, même avec l'ISAE, ne permet pas l'embauche d'une assistante à domicile), soit à cause d'une santé fragile, soit pour des conditions d'équilibre personnel. Ne pas pouvoir accéder au temps partiel lorsqu'on en ressent le besoin est une véritable source de difficultés. Lors d'un stage organisé dernièrement par le SE-UNSA sur les possibilités de mobilités professionnelles, la forte demande de participation peut laisser entrevoir une recherche de solution à cette situation bloquée. Le SE-UNSA affirme que les temps partiels demandés doivent être attribués quelles que soient les motivations de nos collègues.

15 collègues ont fait une demande de DIF sur l'année 2015-2016. 1/3 ont obtenu un avis défavorable. Le SE-UNSA s'étonne de cette forte proportion, ces temps de formation s'inscrivant expressément dans une possibilité de mobilité professionnelle. Quels critères ont-ils été retenus par les services pour les octroyer ou les refuser ? Comment justifier de ces freins posés à nos collègues dans une dynamique d'évolution personnelle et professionnelle ?

A l'occasion de cette instance, nous apprenons que de nouvelles intégrations dans le département se sont produites depuis la dernière liste arrêtée début septembre. Ce sont autant de collègues satisfaits, cependant le SE-UNSA regrette que la période très avancée dans l'année soit un réel frein pour intégrer des collègues en demande de rapprochement de conjoint depuis plusieurs années. Cela témoigne à nouveau des besoins qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans le cadre des calibrages aux permutations informatisées. Le SE-UNSA espère que cette année, les calibrages seront justement réévalués pour la phase principale du mouvement interdépartemental.

Les élus du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Gwénaëlle Gélisse
Cédrine Sancier